

AXXON
RAPPORT ANNUEL
2016



2016, l'année du premier revirement !

Pour Axxon, Physical Therapy in Belgium, l'année 2016 a été une année passionnante mais aussi turbulente. Le Conseil d'Administration a été restructuré et des discussions très intensives sur la **restructuration des trois entités d'Axxon** ont été menées. Cette restructuration devrait être achevée en 2017, avec de nouveaux statuts pour permettre un fonctionnement plus efficace de l'organisation. Travailler en processus et créer une plus-value pour la kinésithérapie et pour le kinésithérapeute sera primordial ! Pendant ce temps, les travaux au niveau de l'INAMI, à la Santé publique, dans les différents Conseils et Commissions et avec les différentes parties prenantes ont été poursuivis.

Au sein de la Commission de convention de l'INAMI, un nouvel accord pour 2016 devait être négocié étant donné que la Convention 2015 se terminait au 31 décembre 2015. C'était cependant compter sans le fonctionnaire dirigeant de l'INAMI, le Dr De Ridder, qui prolongea tacitement la Convention 2015. Axxon a violemment réagi et a appelé aux **honoraires libres** en avril 2016, après avis juridique. Sous pression de l'INAMI et des organismes assureurs, les tarifs libres ont été révoqués dans l'espoir d'arriver néanmoins à une bonne Convention 2016 négociée. Rien ne fut plus éloigné de la vérité ! Au fil des mois, les négociations à la Commission de convention sont devenues de plus en plus virulentes. En outre, les honoraires n'ont pas été indexés pour la troisième année consécutive ! Nous sommes passés progressivement d'un modèle de consultation et de dialogue à un modèle de confrontation et le gouffre entre l'organisation professionnelle et les organismes assureurs devenait de plus en plus profond. Axxon s'accrochait fermement à son **programme de 14 points** pour parvenir à un accord acceptable pour 2016.

Etant donné que nous ne souhaitons pas prendre de nouveau le groupe professionnel en otage avec une mauvaise Convention, **Axxon n'a pas voulu signer d'accord**. Suite à cela, les honoraires étaient de nouveau libres à partir du 1^{er} janvier 2016. À l'heure actuelle, il est clair que ce renouvellement tacite de l'accord pour 2016 n'était pas juridiquement correct.

En 2016, le **premier volet d'un nouveau système échelonné d'avantages sociaux INAMI** pour les kinésithérapeutes a été approuvé en Commission de convention. Les kinésithérapeutes qui effectuaient moins de 1.500 prestations par an dans ce nouveau système échelonné ne pouvaient plus bénéficier des avantages sociaux INAMI. C'est pourquoi Axxon a exigé, dans un second volet, que ces collègues puissent bénéficier des « avantages » octroyés dans le passé.

Ils exercent en effet leurs activités au sein de la réglementation INAMI, mais ne sont pas en mesure de déterminer leurs revenus parce qu'ils travaillent dans le cadre de la nomenclature K, R ou d'un système forfaitaire.

Les 14 points de rupture d'Axxon :

1. **e-Santé : un déploiement accéléré des applications numériques entre kinésithérapeutes et organismes assureurs.**
2. **Une adhésion positive à la convention** grâce à My-INAMI
3. **Revalorisation des honoraires et autres initiatives**
4. **Une indemnité de déplacement pour les prestations à domicile**
5. **Élaboration et implémentation des recommandations de bonne pratique**
6. **Prime de promotion de la qualité**
7. **Second volet du statut social INAMI**
8. **Indexation de la prime informatique**
9. **La possibilité de pouvoir attester des suppléments d'honoraires**
10. **Levée de la discrimination, pour les patients, entre les prestations des kinésithérapeutes conventionnés et non conventionnés** (remboursement inférieur de 25%)
11. **Respect de l'Accord**
12. **Application de la nomenclature**
13. **Art. 13 de la Convention** : Cet article définit le quorum du nombre de kinésithérapeutes adhérant à la Convention. Axxon veut que, lors de la composition de ce quorum, on tienne compte du nombre de kinésithérapeutes atteignant un seuil d'activité de 1.500 prestations ou 36.000 valeurs M (profil INAMI) pour l'année 2015 (11.725), augmenté du nombre de nouveaux kinésithérapeutes en 2016 (1.571).
14. **Point important qui sort du cadre des négociations de la Convention** : la croissance annuelle des kinésithérapeutes au sein de l'INAMI est hors de contrôle et ne correspond pas aux besoins sur le terrain.



À l'échelon de la Santé publique, l'avis à la ministre concernant un **nouveau Profil de Compétences Professionnelles du kinésithérapeute en 2020** a été approuvé en séance plénière par le Conseil Fédéral, à la demande de la ministre elle-même.

En septembre 2016, la cellule Santé publique du cabinet De Block a expliqué son adaptation de la loi coordonnée du 10 mai 2015 sur les professions de santé (ex-AR 78).

En décembre 2016, la séance plénière du Conseil Fédéral a, dans un avis à la ministre, fait des remarques et des ajouts à cette adaptation.

De l'année 2016, nous retiendrons également :

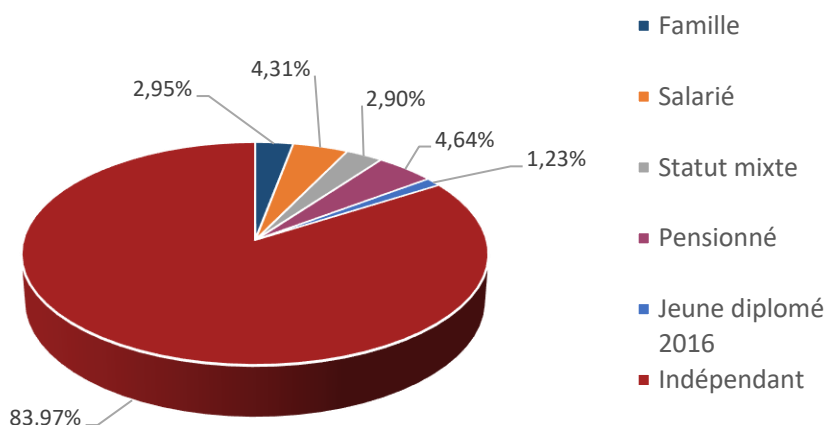
- Que Roland Craps a été réélu Vice-président de la ER-WCPT pour un second mandat de 4 ans lors du 10ème « General Meeting » de l'ER-WCPT à Limassol (Chypre).
- Qu'il n'y a pas eu d'élections sociales pour les kinésithérapeutes étant donné que l'UKB ne satisfaisait pas aux conditions requises. Axxon reste donc pour les autorités l'unique association professionnelle reconnue et représentative. Elle reprendra donc pour les 4 années à venir tous les mandats au sein des organes de l'INAMI.
- Qu'Axxon a participé au congrès de l'ER-WCPT à Liverpool.

Membres

En 2016, Axxon comptait 4.617 membres. La répartition est de 3699 membres néerlandophones et 918 membres francophones.

TYPE DE MEMBRE	NOMBRE
Famille	136
Salarié	199
Statut mixte	134
Pensionné	214
Jeune diplômé 2016	57
Indépendant	3877
TOTAL	4617

Membres 2016



Bilan financier - Résultats

Actifs immobilisés	165.983,15
Immobilisations corporelles	63.483,15
Immobilisations financières	102.500,00
Actifs circulants	599.358,42
Stocks	5.000,00
Créances à <1 an	86.053,14
Valeurs disponibles	501.964,28
Comptes de régularisation	6.341,00
Total actifs	765.341,57
Fonds social	470.640,74
Bénéfice reporté	470.640,74
Dettes	294.700,83
Dettes <1 an	89.360,83
Comptes de régularisation	205.340,00
Total passifs	765.341,57

REVENUS

Ventes et prestations	1.597.309,98
Coûts des ventes et prestations	-1.527.092,82

RESULTATS

Résultat positif (négatif) d'exploitation	70.217,16
Produits financiers	2.247,12
Charges financières	-3.966,72
Résultat positif courant	68.497,56
Produits exceptionnels	2.713,28
Charges exceptionnelles	-3.292,28
Résultat positif à reporter	67.918,56



Contacts

Axxon, Physical Therapy in Belgium entretient divers contacts pour renforcer sa gestion:

Au niveau national, Axxon est en contact direct avec :

- Les formations en kinésithérapie : Hautes écoles et Universités
- La FVIB et l'UCM
- L'UNIZO et l'UNPLIB
- Diverses autres associations professionnelles de prestataires de soins
- Tous les partis politiques
- Le Conseil supérieur des indépendants et des PME
- Toutes les mutuelles

Et au niveau international :

- World Confederation for Physical Therapy
- International Private Practitioners Association
- Fédération Internationale des Organisations de Physiothérapeutes Francophones

Affaires sociales

- Commission de Convention
- Conseil Technique
- Comité de l'assurance
- Commission des profils
- Commission d'évaluation et de contrôle médical
- Observatoire pour le malade chronique
- IPTOP/Mental Health
- Plateforme prestataires de soins

Santé publique

- Conseil Fédéral de la Kinésithérapie et tous les groupes de travail et commissions qui en dépendent
- Commission d'agrément, transféré à la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Commission de Planification
- Commissions Médicales Provinciales
- Commission Fédérale "Droits du Patient"

